

N°94 - DÉCEMBRE 2022

FORCE 12



ÉDITO

Avant la parution d'un éditto, il faut parfois attendre, car des grands sujets ne sont pas encore clos. Pourtant en ce qui concerne la réforme des retraites, nous savons, à peu près, à quelle sauce nous allons être digérés. Nous pouvons vraisemblablement comprendre que celles et ceux qui sont nés à partir du 2^{ème} trimestre 1961 vont commencer à travailler un quadrimestre de plus. Pour ceux de 1965 ce serait un départ à 63 ans et 8 mois, et pour finir la population née en 1969 partira à 65 ans. La grande question est de savoir si nous allons accepter cet état de « fête » ! Syndicalement le front a l'air soudé, mais nous savons, par expérience, qu'il y en a qui se volatilisent en cours de route. Il est à craindre que même si la mobilisation est forte, le gouvernement s'arc-boutera sur ses positions en brandissant une légitimité sortie des urnes. Reste l'inconnu des salariés concernés qui ne gravitent pas dans une organisation syndicale. Vont-ils se mobiliser, se révolter, avec ou sans nous ? Peut-être allons-nous découvrir une nouvelle couleur de gilet. Quoi qu'il en soit, Force Ouvrière sera présente pour faire barrage et il nous appartient de nous y préparer.

Autre grand sujet, c'est celui des élections des représentants dans la fonction publique. Comme je l'ai écrit récemment, nous n'avons pas encore tous les résultats. Mais globalement, les résultats dans notre département sont tout à fait satisfaisants. Entre belles avancées et léger recul sur quelques structures, le travail effectué par nos camarades est à mettre en évidence et à saluer. Les perdants ce sont ceux qui ont mis le paquet dans de la communication et qui n'a satisfait qu'eux même ! Le travail de terrain cela ne s'affiche pas, ça se construit et ça se vit tous les jours. Encore bravo.

Le 27 janvier, nous nous retrouverons pour une journée d'échanges, le tirage de la tombola et un moment de partage de la galette « des droits », clôtureront ce vendredi.

En attendant, passez toutes et tous de bonnes fêtes et recevez tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année qui se présente.

Le Secrétaire Général
Emmanuel DUMAS

PAGE 2

Rassemblement du
18 octobre 2022

PAGE 3

Nos stages à l'UD de Rodez

PAGE 4 ET 5

Actualités de nos syndicats

PAGE 6

inFO's Juridiques

PAGE 7

AFOC

PAGE 8 ET 9

Les inFO's de l'UD

PAGE 10

Elections professionnelles

PAGE 11

L'InFO militante

Directeur de Publication
Emmanuel Dumas

Union Départementale Force Ouvrière de l'Aveyron

66, av. Tarayre - 12000 RODEZ

Tél. 05 65 68 47 64 | mail : udfo12@force-ouvriere.fr |  : FO Aveyron

FO
la force syndicale

RASSEMBLEMENT DU 18 OCTOBRE



MOBILISATION ET GRÈVES POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET LA DÉFENSE DU DROIT DE GRÈVE

Que ce soit dans les raffineries, l'agroalimentaire, les crèches, les transports publics, l'énergie et nucléaire, les organismes sociaux, les banque-assurances, les services informatiques, la maintenance industrielle, l'éducation, la santé, le commerce, la métallurgie... les salarié.e.s de très nombreux secteurs professionnels se mobilisent depuis des mois dans leurs entreprises ou leurs services pour revendiquer et gagner de légitimes augmentations de salaire, de meilleures conditions de travail, des emplois de qualité.

Les jeunes se mobilisent aussi, pour leurs conditions de vie et d'études ainsi que pour une réforme des bourses ambitieuse.

Le mouvement des lycées professionnels, d'ores et déjà décidé pour le 18 octobre, s'inscrit dans cette dynamique.

Pourtant et alors qu'elles réalisent d'énormes profits, les entreprises de la branche Pétrole, en particulier Total ou Exxon, refusent d'accéder, aux exigences des salarié.e.s massivement mobilisés par l'ouverture immédiate d'une négociation sérieuse.

MOBILISATIONS ET RASSEMBLEMENTS 18 octobre

*Pour l'augmentation
des salaires
Pour le respect
du droit de grève*

**Privé et public,
jeunes et retraités,
pour nos droits avec FO**

Ces dernier.e.s réclament avant tout le rattrapage de l'inflation et une meilleure répartition des richesses créées par les travailleuses et travailleurs, alors que des milliards d'euros de dividendes ont été versés aux actionnaires.

C'est cette situation de blocage patronal qui crée aujourd'hui la pénurie de carburants.

Mardi dernier, une limite a été franchie par le gouvernement, annonçant faire procéder aux réquisitions des salarié.e.s des raffineries et dépôts par les préfetures, elles sont en cours depuis hier.

Cette procédure déjà condamnée par l'OIT constitue une atteinte inacceptable au droit constitutionnel de grève et aux libertés fondamentales.

La mobilisation gagne des secteurs de plus en plus nombreux dans le privé comme dans le public. Elles et ils obtiennent par leurs actions avec leurs organisations syndicales l'ouverture de nouvelles négociations et des avancées salariales significatives.

C'est aujourd'hui qu'il faut se mobiliser, dans tous les secteurs professionnels, public comme privé.

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des salarié.e.s, des retraité.e.s et de la jeunesse à la mobilisation pour l'augmentation des salaires, des pensions et minima sociaux, et l'amélioration des conditions de vie et d'études.

STAGES



Le stage « Découverte FO »
s'est déroulé du 17 au 21
octobre 2022 au sein de
l'Union Départementale de
Rodez.

La formatrice Roxane IDOUDI
accompagnée des stagiaires
et de la secrétaire de l'UD.

STAGE AFIP : Il s'est déroulé du 8 au 10 Novembre 2022 avec **Franck PICAUD** juriste et formateur.

STAGE « JE NÉGOCIE » : Du 15 au 17 Novembre 2022 avec **Fabienne MICHELET**, formatrice du CFMS

STAGE « CONNAITRE SES DROITS 1 » : Du 6 au 8 décembre 2022 avec **Julian MARQUES** formateur
du CFMS

ANDRIEU Marie et Samuel
RESTAURANT LE PLANOL
05.65.71.94.43
Traiteur pour vos mariages, anniversaires,
communions....
leplanol@orange.fr
Ouvert du dimanche midi au vendredi midi
possibilité d'ouvrir le soir pour des réservations de
groupe

LE PLANOL

ELECTIONS A LA POSTE DU 5 AU 8 DÉCEMBRE 2022

Mes chères et chers camarades,

Pour rappel, lors des dernières élections à La Poste fin 2020 qui concernaient le Conseil d'Administration, nous sommes passés de la 4ème à la 3ème place (résultats nationaux) tout en gardant un pourcentage stable par rapport aux élections précédentes. Des résultats qui prouvent que nous avons fait un gros travail de terrain pour nous stabiliser, chose que n'ont pas fait d'autres O.S. qui dégringolent !!!

Pour exemple, en vue des prochaines élections à La Poste, qui auront lieu du 5 au 8 Décembre 2022, nous avons fait venir Jean-Philippe LACOUT (Jeannot pour les intimes), notre représentant National Courrier à la fédération. Après sa participation à notre C.E. départementale le 13/09, nous sommes allés à la rencontre des postières et des postiers les 14 et 15 septembre, sur le terrain au cœur de la vraie vie de tous les jours

Le 14, l'équipe FOCom12 a monté une opération petit déjà Aubin-Decazeville, avec une Heure Mensuelle d'Information au cours de laquelle Jeannot a pu discuter et aborder des « sujets qui fâchent ». En effet, beaucoup d'agents adhérents ou sympathisants d'un autre syndicat sur cette zone voient d'un mauvais œil les signatures de F.O. Com sur des accords nationaux. Nous assumons notre signature jusqu'au bout, et le prouvons en leur amenant la personne qui signe les accords au national, Jeannot, qui était du coup à même de répondre à toutes leurs interrogations et conforter nos actions et nos valeurs syndicales.



Ces mêmes personnes qui nous reprochent notre signature n'ont pas été capables d'assumer de leur côté, et ne sont pas venus nous rencontrer pour en discuter!!! Ça ne fait rien, nous avons fait notre travail, et une

quinzaine de personnes (sur une cinquantaine) sont tout de même venues nous rencontrer, donc la journée reste positive et constructive.

COURAGE, FUYONS !!!



Photo : HMI à Aubin-Decazeville

L'après-midi, nous avons rencontré en bilatérale la directrice courrier de la plaque de Rodez-Nord Aveyron pour un échange fructueux et cordial concernant les réorganisations en cours, et d'autres sujets RH (salaires, primes, etc...).

La visite de Jeannot s'est soldée le 15 par des visites sur le Sud-Aveyron à Camarés, Belmont sur Rance et Coupiac, secteur sur lequel il y a eu un mouvement de grève au début de l'été à cause d'une réorganisation et par la même occasion suppression de certains emplois.

Direction ensuite La Cavalerie pour des échanges avec le manager du site et certains facteurs en retour de tournée. La journée s'est terminée par un goûter-débat dans notre local FO de Millau avec des agents principalement de Millau, adhérents et nouveaux adhérents.

Un grand merci à notre Représentant National pour son soutien sans faille dans le cadre de ces élections, de sa présence, son expertise et sa sympathie communicative. Tout ceci nous revigore pour repartir de plus belle dans de nouvelles actions !!! Merci également à toute l'équipe grâce à laquelle tout ceci est possible, et qui fait que F.O. est le syndicat qui s'occupe de TOUTES et TOUS (sans distinction de grade ou de statut).

Nicolas REDON

Secrétaire Départemental FO.Com Aveyron

FO ÉNERGIE & MINES

Mes chers camarades,

Je vous apporte le salut fraternel du Syndicat FO Enedis Aveyron-Lozère.

Vous l'avez constaté, le sujet de l'énergie, est sous les feux des projecteurs depuis quelques mois à la suite :

- D'une part, de l'explosion des tarifs de l'électricité et du gaz,

- Et d'autre part, de la décision du gouvernement, de lancer une opération de rachat des titres de capital d'EDF, détenu par des tiers.

Concernant l'explosion des tarifs de l'électricité et du gaz, le gouvernement, en urgence, a dû mettre en oeuvre un bouclier tarifaire afin de limiter l'augmentation des factures à 4% jusqu'au 31/1/23 alors que celle-ci aurait dû être supérieure à 40%.

Mes camarades,

Ce bouclier est un pansement sur une jambe de bois !

Il ne résout en rien ni durablement cette problématique. D'ailleurs le gouvernement a annoncé récemment que les factures augmenteront de 15% en 2023...

De plus, ne soyons pas dupes, ce bouclier sera payé par l'impôt, donc par tous, et par tous ceux qui en bénéficient.

La véritable cause de cette augmentation des tarifs est la dérèglementation du secteur de l'énergie, et la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz décidé en 1986.

Les fautifs, sont les gouvernements successifs qui l'ont cautionné depuis plus de 40 ans, et qui sont responsables d'a-voir livré aux marchés financiers un bien de première nécessité.

C'est cette dérèglementation qui soumet la France à devoir pallier les fluctuations financières qui profitent à des intérêts particuliers, en crachant sur l'intérêt général.

C'est pour cette raison, que FO demande un bilan de cette dérèglementation qui est un échec retentissant, échec mis au grand jour depuis quelques mois.

Le second sujet concerne la récente annonce du gouvernement du rachat de titre de capital d'EDF détenus par des tiers.

Mes camarades, cette annonce ne nous rassure en rien.

Avant tout, il faut rappeler que ce n'est pas une nationalisation comme l'a laissé entendre la première ministre, mais un retour de l'état à 100% dans le capital d'EDF et le statut juridique de l'entreprise reste inchangé.

Nous pressentons que cette opération a été réalisée pour pouvoir désintégrer le Groupe EDF, et vendre à la découpe, au fil du temps, des pans d'activité.

En clair un Hercule bis, réforme combattue par les électriciens et gaziers il y a quelques mois.

Là encore, mes camarades, ce n'est malheureusement pas l'intérêt général qui anime le gouvernement, et encore moins la commission européenne qui n'a de cesse de demander à la France la mise à mort d'EDF.

Lorsque nous avons été reçus au ministère de la transition énergétique en juillet, nous avons porté notre vision et rappelé notre attachement aux missions confiées à la Nation par la loi de 1946, missions d'indépendance énergétique, d'efficacité économique, d'aménagement du territoire et d'égalité républicaine.

Il faut, maintenant, qu'un réel débat se déroule au parlement afin que celui-ci s'exprime sur l'avenir du pôle énergétique de la France.

Il est nécessaire que les élus de la Nation réalisent un bilan de la dérèglementation du secteur de l'énergie, et questionnent la place, du Service Public, les investissements sur les réseaux et sur le plan social, l'application du Statut des Industries Électriques et Gazières pour tous les salariés de ce secteur.

FO Énergie et Mines estime que la solution passe par la construction d'un Pôle Public de l'Énergie Nationalisé, garant de la fiabilité d'approvisionnement, de l'assurance d'un statut équitable pour tous, de conditions sociales justes, de l'indépendance énergétique, auquel s'ajoute la mission primordiale d'être moteur dans la Transition Énergétique, d'a-ménagement du territoire et de cohésion républicaine.

Je terminerai mon intervention pour vous informer que la fédération FO Energie et Mines a appelé à une mobilisation le 6 octobre, que Enedis poursuit le combat les 3 et 8 novembre afin d'obtenir une augmentation des salaires pour compenser l'explosion de l'inflation.

Merci pour votre écoute

Vive le syndicalisme libre et indépendant !

Vive la Confédération Force Ouvrière !

LE DÉLÉGUÉ SYNDICAL DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Publié dimanche 27 novembre 2022 par Secteur juridique

Le législateur a autorisé les syndicats représentatifs à désigner un membre du CSE en qualité de délégué syndical, mais sans lui attribuer aucun crédit d'heures, dans les entreprises de moins de cinquante salariés.

La Cour de cassation avait jugé que seul un délégué du personnel titulaire pouvait être désigné comme délégué syndical, car il disposait d'un crédit d'heures (Cass. soc., 30 octobre 2001, n°00-60313).

Dans cette espèce, un salarié membre suppléant du CSE avait été désigné délégué syndical dans une entreprise employant trente-trois salariés.

L'employeur avait été débouté de sa demande d'annulation de désignation en première instance au motif que, dans la mesure où il n'y a pas lieu de distinguer là où la loi ne distingue pas, l'article L 2143-6 ne faisant pas de distinction entre membre titulaire et membre suppléant, la désignation est validée.

L'employeur forme un pourvoi en cassation et la Haute Cour lui donne raison et rappelle les règles qu'elle a développées en la matière :

Vu les articles L 2143-6, L 2314-7, L 2314-37, L 2315-2 et L 2315-9 du Code du travail : Il résulte de ces textes que seul un membre suppléant du comité social et économique disposant d'un crédit d'heures de délégation en application, soit des dispositions de l'article L 2315-9 du Code du travail, soit des clauses du protocole préélectoral tel que prévu à l'article L 2314-7 du même code, soit du fait qu'il remplace momentanément un membre titulaire en application des dispositions de l'article L 2314-37 de ce code, soit enfin en application d'un accord collectif dérogatoire au sens de l'article L 2315-2, peut être désigné, dans les entreprises de moins de cinquante salariés, en qualité de délégué syndical. Pour rejeter la demande d'annulation de la désignation du salarié en tant que délégué syndical, le juge-ment retient qu'il n'y a pas lieu de distinguer là où la loi ne distingue pas et que force est de constater que l'article L 2143-6 du Code du travail n'apporte aucune distinction entre titulaire et suppléant. En statuant ainsi, le tribunal a violé les textes susvisés. (Cass. soc., 9 novembre 2022, n°21-19263).

Par cet arrêt, la Cour de cassation confirme la position qu'elle a toujours eue, bien que la loi n'opère pas de distinction selon que la personne désignée dispose d'un crédit d'heures ou non.

En effet, n'est-ce pas au délégué désigné de savoir s'il peut exercer son mandat, même sans crédit d'heures ? Quand la Cour de cassation veut faire le bien du DS au détriment de la liberté syndicale...

CE QUE DIT LA LOI

L'article L 2143-6 du Code du travail dispose : Dans les établissements qui emploient moins de cinquante salariés, les syndicats représentatifs dans l'établissement peuvent désigner, pour la durée de son mandat, un membre de la délégation du personnel au comité social et économique comme délégué

syndical. Sauf disposition conventionnelle, ce mandat n'ouvre pas droit à un crédit d'heures. Le temps dont dispose le membre de la délégation du personnel au comité social et économique pour l'exercice de son mandat peut être utilisé dans les mêmes conditions pour l'exercice de ses fonctions de délégué syndical.



INVITATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 19 DÉCEMBRE 2022

Vous êtes invités à l'Assemblée générale du 19 décembre 2022 à 14h30
dans les locaux de l'association, 66 avenue Tarayre à Rodez.

L'ordre du jour est le suivant:

- informations sur les actions en cours dans le domaine de la consommation et du logement,
- modification de la liste des administrateurs et du nombre de membres du bureau,
- questions diverses

Le conseil d'administration se réunira en suivant, avec l'ordre du jour suivant:

- élection du bureau,
- renouvellement de membres de commissions départementales,
- perspectives d'avenir.

Un pot de l'amitié sera offert après la réunion vers 16 h.

LE PRÉSIDENT
Charles SEVE



ASSAD

Des services à domicile pour tous...



MENAGE
REPASSAGE

BRICOLAGE
JARDINAGE



ERGOTHERAPIE

LIVRAISON DE REPAS



GARDE
D'ENFANTS



ASSISTANCE
INFORMATIQUE

AIDE AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEPENDANCE

EQUIPE SPECIALISEE ALZHEIMER

TELEASSISTANCE

GARDE DE NUIT ITINERANTE

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS



En raison du protocole sanitaire actuel, nous ne pouvons plus accueillir autant de monde dans la salle de réunion.

Nous sommes désormais limités à **12 personnes** (avec port du masque obligatoire, même pendant la réunion).



L'Union Départementale de l'Aveyron ferme ses portes le dernier vendredi de chaque mois pour une meilleure gestion des dossiers : **vendredi 27 janvier, vendredi 24 février 2023 et vendredi 31 mars.**

STAGES 2023



Merci de faire vos préinscriptions le plus tôt possible à tous les stages que vous souhaitez faire (bulletin fourni avec la circulaire en octobre 2022 pour savoir qui sera présent) ainsi que vos inscriptions sur e-FO pour tous les stages sauf celui du SSCT et CSE.

En plus de votre inscription en ligne, nous pouvons continuer à vous envoyer le **bulletin d'inscription officiel** (qui devra être retourné **2 mois maximum avant le début du stage** à l'UD pour validation et pour que nous puissions l'envoyer à la Confédération).

De là sera transmis une convocation par le CFMS ET **une autorisation d'absence qu'il faudra donner à votre employeur 1 mois maximum avant le début du stage.**

Amitiés syndicales

Dates		Semaine	Intitulé
Lundi 6 février	Vendredi 10 février	6	Découverte FO
Lundi 13 février	Vendredi 17 février	7	Connaitre Ses Droits 2 (COMPLET)
Lundi 13 mars	Vendredi 17 mars	11	Fonctionnement et communication du syndicat
Mercredi 12 avril	Vendredi 14 avril	15	Je négocie
Mercredi 10 mai	Vendredi 12 mai	19	Connaitre ses droits
Lundi 05 juin	Vendredi 09 juin	23	Découverte FO
Lundi 19 juin	Vendredi 23 juin	25	Comité Social et Économique (CSE)
Mardi 03 octobre	Jeudi 05 octobre	40	Je négocie
Lundi 16 octobre	Vendredi 20 octobre	42	Découverte FO
Lundi 20 novembre	Vendredi 24 novembre	47	Santé, Sécurité et Condition de Travail (SSCT)



Pour l'année 2023, le prix du timbre de l'UD est fixé à **3.75 €**.
Pour l'adhésion 2023, rapprochez vous de l'accueil de l'UD pour obtenir un bulletin d'inscription.
Le prix n'a pas changé !

TOMBOLA

27 JANVIER 2023



**2€ LE
TICKET**

**10€ LE
CARNET**

GALETTE DES DROITS

VENDREDI 27 JANVIER

A l'occasion de la Tombola, dégustation à 16h de la Galette des Droits

Autour du verre de l'amitié, c'est le moment d'en profiter pour discuter sur l'histoire du syndicalisme, la formation et l'actualité du moment!

Rencontres et partages assurés!!



**BONNES FETES
DE FIN D'ANNEE
AMITIES DE FORCE
OUVRIERE**



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

RÉSULTATS

SYNDICATS PRIVÉS :

ADMR DE LANUEJOULS = **100%** FO

AÉROPORT RODEZ = **100%** FO

CAF DE L'AVEYRON = **62%** FO (5 TITULAIRES SUR 8)

TRANSPORTS ROUX = **100%** FO

AD FIA = **100%** FO (6 POSTES SUR 10)

SYNDICATS PUBLICS :

PRÉFECTURE = **69.15%** FO (4 TITULAIRES)

HÔPITAL LOCAL MAURICE FENAILLE = **88.73%** FO

EHPAD LES GENETS = **100%** FO

CH VILLEFRANCHE DE ROUERGUE = **44.54%** FO

CH RODEZ = **49.43%** FO

HÔPITAL ESPALION LAURENT D'OLT = **42.59%** FO

CHI DU VALLON = **100%** FO

FO COM = 24.80% FO (DEX OCCITANIE) = **39.11%** FO (DR HAUTE OCCITANIE)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIAL = **17%** FO +3% PAR RAPPORT AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS



Serin FRÈRES

Viandes
BOUCHER - CHARCUTIER - TRAITEUR



Spécialité :
Saucisse sèche Roland SERIN



30, route d'Espalion - 12850 RODEZ/ONET - Tél. 05 65 67 02 35
E-mail : serin.freres@orange.fr

L'HISTOIRE DU SALARIAT

Publié samedi 7 mai 2022 par Christophe Chiclet, L'Info Militante



Né avec la révolution industrielle aux XVIIIe et XIXe siècles, le salariat évolue en se fracturant en sous-ensembles sous la pression d'un chômage toujours omniprésent, induisant exclusion, précarité et petits boulots.

Aux temps modernes (XVIe-XVIIIe siècles), le salaire des brassiers, manouvriers, journaliers (paysans), mais aussi des domestiques, des valets, des apprentis était fort mince : une petite fraction de la récolte ou quelques pièces de monnaie. Le philosophe anglais John Locke écrit en 1696 : La part de l'ouvrier agricole, étant rarement plus qu'une maigre subsistance, ne donne jamais à ce

groupement humain le temps ou l'occasion d'élever ses pensées plus haut ou de lutter avec les plus riches pour leur disputer leur part, sauf lorsqu'une détresse commune ou d'importance les unit en un seul ferment universel, leur faisant oublier le respect et les rend assez téméraires pour vouloir se tailler leur part à la force des armes.

Avec la révolution industrielle du XIXe siècle, la main-d'oeuvre ouvrière est désormais rassemblée dans un même lieu, l'usine. Arrive le salariat moderne. L'ouvrier est payé en fin de journée, puis en fin de semaine, en liquide. Dans ce siècle, le salaire est défini comme un prix et, comme n'importe quel autre prix, il est soumis aux fluctuations de l'offre et de la demande, donc de la concurrence.

Le salariat contemporain






À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la donne change. Les idées de Keynes font écho : le capitalisme a besoin pour fonctionner d'une demande forte et régulière de la consommation. Il faut que la production soit assurée, en faisant en sorte que l'emploi nécessaire y soit affecté. Et il faut compter avec les salaires. Pour Keynes, cela implique un certain interventionnisme de l'État. En matière salariale, l'application des principes keynésiens conduira à une double mutation. D'une part, l'instauration de mécanismes de protection sociale qui aboutissent au financement par les entreprises, directement ou par le biais de l'impôt, de revenus sociaux hors des salaires directs. Sera instituée aussi la fixation d'une sorte de norme salariale minimale par la loi (Smic), de même que par le contrat (généralisation des conventions collectives, incitation à la recherche d'accords interprofessionnels).

Depuis une trentaine d'années, certains libéraux, visant la baisse du « coût du travail », vantent des systèmes autres que le salariat, et peu importe ce que cela implique comme aggravation de la précarité pour le travailleur. La loi Madelin de 1993 a ainsi participé à encourager, à travers la fiscalité, les salariés à se mettre à leur compte, souvent tout en continuant à travailler pour leur entreprise, mais de façon indépendante. Dix ans plus tard c'est devenu le credo des gouvernements glorifiant le statut d'« auto-entrepreneurs », qui cependant s'autoexploitent, ne pouvant souvent s'octroyer qu'une rémunération de misère. Dès 1985, Yvon Gattaz, alors président du CNPF, parlait de la création d'emplois à contraintes allégées ! Prendra également forme le concept d'emplois sans salaire en Grande-Bretagne et celui des emplois à 4-5 euros l'heure en Allemagne...

Le Manifeste du Parti communiste Dans son livre, Karl Marx écrit : La disparition des fonctions économiques de la famille patriarcale au moment de l'industrialisation a créé une société de masse. Ce phénomène a transformé les gens qui travaillaient en une masse d'individus égaux non différenciés.

Protection, services, accompagnement social

Souriez, vous êtes au cœur
de nos engagements

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

malakoffhumanis.com



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

On aime vous voir sourire